

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC-BELLEVUE, régulièrement convoqué, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert GANTHEIL**.

Etaient Présents : Robert GANTHEIL, Jean-Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Mowgli SARLANDIE

Etaient absents non excusés : BESSE Stéphane, BROCHET Christianne, FOURNIER-MERCIER Emilie, MARIVAL Jean-Pierre, REVEILLOU-BILLOT Claire

Procurations : TELLIER Marjorie en faveur de GANTHEIL Robert

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre a été reporté suite à l'absence de quorum.

Monsieur Jean-Marcel MASSET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour : (copie de l'original)

- 01- Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2024
- 02- Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre du zonage France ruralités revitalisation
- 03 – Maison des Associations : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) proposée par Corrèze Ingénierie
- 04 – Convention fourrière animale
- 05 – Délibération terrasse Maïade (subvention)
- 06- Illuminations 2024-2025 (Syndicat de la Diège)

Questions diverses et discussions :

- 1) Sécurité jeux enfants
- 2) Rapport annuel du SPANC
- 3) Assainissement Khaler 1 et 2
- 4) Vente ancienne poste
- 5) Villages fleuris
- 6) Lot Jean Juillard (succession)
- 7) Isolation Maïade
- 8) Rambarde Maïade (devis)
- 9) Travaux aménagements Maïade (devis)
- 10) Prêt du barnum au LEGTA de Neuvic
- 11) Voirie 2025
- 12) Situation des loyers – Budget – point sur la trésorerie
- 13) Bilan sur la Maïade et ses gérants (préparation)
- 14) Noël enfants

- 15) Repas campagnard (info sur Echo Chiracois ?)
16) Prévoyance : faire le choix sur la formule (2 possibilités) à remettre au CDG avant le 22 octobre 2024
17) Aliénation du chemin communal (courrier Mr PATAUD)
18) Dénéigement

Convocation de séance : 19 h 00 Début de séance : 19h15

01 – Approbation PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2024

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

02 – **DELIBERATION MA-DEL-2024-026** : Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre du zonage France ruralités revitalisation

(voir Code général des Impôts, extraits articles 1383 K, 1466 G, 44 quindecies A en pièce jointe)

OBJET :	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
	EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

La durée de l'exonération est fixée à cinq ans auxquels s'ajoutent trois ans d'abattements dégressifs.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

03- **DELIBERATION MA-DEL-2024-027** : Rénovation extérieure du restaurant de la Maiade (terrasse)

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait bon de redéployer la subvention non utilisée sur la Croix du Clos pour l'ajouter sur la rénovation extérieure du restaurant. Sur la contractualisation 2023-2025, une aide nous avait été accordée pour la rénovation extérieure du restaurant (terrasse), aussi, le Maire propose un avenant au contrat initial afin d'augmenter l'aide en question.

Nous solliciterons alors le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention.

Le Maire fait procéder au vote à main levée :

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

04 - **DELIBERATION MA-DEL-2024-028** : Illuminations 2024 – 2025

Le Syndicat de la Diège fera la pose et dépose de nos illuminations de Fêtes de fin d'année.

Le Maire demande alors de voter :

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

05- **DELIBERATION MA-DEL-2024-029** : Convention fourrière animale – Crocs de l'Empereur

Le Maire présente la convention délivrée par les Crocs de l'Empereur et demande de voter :

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

La convention sera donc signée.

06 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par Corrèze Ingénierie pour la maison des Associations

Le Maire présente la convention de Corrèze Ingénierie, qui définit le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la réhabilitation de la maison «Cathalot » en salle de réunion.

La convention ne sera signée qu'après complément d'informations.

Questions diverses :

- 1) Contrôle aire collective de jeux et terrain multisports : l'organisme agréé SECURIT'JEUX est venu le 12 août, à notre demande, effectuer les contrôles nécessaires pour la sécurité de ces agencements. Suite à son passage, il a établi un rapport, quelques remarques sont faites, nous allons demander à Raphaël d'effectuer les réparations ou améliorations suivant ses compétences. Ce qui ne pourra être fait par Raphaël, sera demandé à une entreprise extérieure.

- 2) Rapport annuel du SPANC : demander au SPANC de prendre des mesures plus efficaces pour résoudre « les points noirs » déjà signalés au cours des précédentes visites
- 3) Assainissement Kalhert 1 et 2 : Mr BRIVE attend le rendez-vous chez le notaire pour signature
- 4) Vente « ancienne poste » : le compromis de vente a été signé le 18 septembre chez Me VIGNAL avec Mr et Mme BIAUJOU, la vente se signera courant décembre 2024.
- 5) Les villages fleuris : le 19 septembre, nous avons eu la visite du conseil départemental : étaient présents Mme BROCHET, Mr GANTHEIL, Mr MASSET, Raphaël (notre adjoint technique) et les bénévoles. Tous ont été satisfaits de la visite. Nous attendons l'avis du jury.
- 6) Lot JUILLARD : courrier envoyé au notaire en charge de la succession, qui nous a répondu qu'elle transmettait notre courrier à la famille, la succession étant clôturée. Lorsque nous aurons un retour des enfants de Mr JUILLARD, nous leur demanderons de dépolluer le site le plus rapidement possible.
- 7) Isolation de la Maïade : en cours, et en contact avec l'artisan. Nous attendons des devis de plusieurs entreprises pour les travaux de modification d'agencement.
- 8) Rambarde du restaurant la Maïade : nous avons consulté des artisans, les devis sont en cours.
- 9) Le barnum sera démonté dès que la météo sera plus clémente
- 10) Propositions de travaux de voirie pour 2025 : (à discuter)
 - Trottoirs Puy d'Enrouère à remettre en état
 - Route de Vernéjoux à refaire
 - Empierrement piste Sylvain UYTTEWAAL
 - Voir si possibilité de remettre en état les chemins communaux (élagage...)
- 11) Point sur les loyers et état des paiements sur les locataires de la commune
- 12) Bilan Maïade : en attente d'une date avec les gérants pour faire le point depuis leur installation
- 13) Noël des enfants : devis signés et envoyés
- 14) Repas champêtre ou repas des Aînés : il faudra convenir d'une date et faire une délibération lors du prochain conseil pour lancement des invitations et préparation
- 15) Protection sociale complémentaire (prévoyance) : obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025
Le CDG a retenu MNT Relyens, et propose 2 formules de garanties. Il faudra choisir l'une ou l'autre de ces formules, et définir le montant participatif de la commune ou pourcentage appliqué de prise en charge et **retourner la décision au CDG qui doit se réunir le 22 octobre 2024**. A la suite de cela, nous devons délibérer et demander à nos agents s'ils souhaitent adhérer.
- 16) Aliénation chemin communal Mr PATAUD : en attente des plans et conditions au niveau des surfaces
- 17) Mr LAURENCON Hervé accepte l'utilisation de la nouvelle étrave à neige, il faudra faire une proposition de convention jusqu'en 2026.
- 18) Mail reçu de la préfecture concernant les déclarations de port d'armes via le SIA, transmis aux 2 sociétés de chasse de la Commune

Fin de la séance 20h30

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 25 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Mr MASSET Jean-Marcel



Le Maire,
Mr GANTHEIL Robert

